Image not found or type unknown

Donation d'un terrain, droit de préemption d'une mairie

Par **rose33**, le **08/07/2011** à **01:08**

mes parents possèdent un terrain d'un hectare en zone non constructible boisée.Ce terrain devrait devenir à moyen terme constructible : projet de ZAC.
Ils souhaitent me faire donation de ce terrain avant qu'il prenne de la valeur. La mairie qui a le projet de ZAC peut-elle exercer un droit de préemption? Peut-elle acheter ce terrain, sur quelle base: valeur réelle du terrain constructible ou valeur au moment de la donation?
merci

Qui que soit le proprio , la mairie peut toujours l ' exproprier avec une DUP

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **01:46**

Il n'y a pas de droit de préemption sur les mutations à titre gratuit (donation).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés